

Lyon, le 16 janvier 2018

**SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE**  
**La Métropole de Lyon propose des formations gratuites**  
**à destination des responsables associatifs du territoire.**

**La Métropole de Lyon propose aux responsables associatifs bénévoles de son territoire des formations gratuites en comptabilité, droit, management et communication. Certains modules entre fin février et début avril disposent encore de places libres.**

Si la Métropole soutient les associations de son territoire par l'attribution de subventions, elle leur offre également des conseils personnalisés et des formations.

Pour David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, « *l'ambition de la Métropole de Lyon est d'être un véritable partenaire du monde associatif* ».

Sandrine Frih, Vice-Présidente déléguée à la participation citoyenne et à la vie associative précise : « *Faire en sorte que les responsables associatifs de notre territoire possèdent les connaissances nécessaires à la bonne gestion de leur association, c'est tout l'enjeu de ces formations que nous proposons en matière budgétaire, juridique ou encore de communication. Ce type de formation, que l'on a souhaité gratuite, participera, nous l'espérons, à la structuration et à la pérennisation des associations métropolitaines.* »

Les prochaines formations proposées :

- **La fiscalité des associations** : 26, 27 février et 1 mars 2018
- **Le management d'une équipe de bénévoles** : 26,27 et 29 mars 2018
- **Définir une stratégie de communication pour développer l'association** : 3, 4 et 5 avril 2018
- **L'association employeur** : 23, 24 et 26 avril 2018

Chaque session est composée de 3 séances de 2h.

Pour s'inscrire, il suffit de télécharger et remplir le formulaire d'inscription sur le site [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) rubrique Vie associative (en fonction des places disponibles).

Service Presse Métropole de Lyon :  
Hugo GARGI 04 26 99 34 27  
hgargi@grandlyon.com  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)